



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET D'USAGE CONDITIONNEL

Les membres du Conseil statueront sur les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 4 mars 2025 à 19h00, au 1295, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 17^e jour du mois de février 2025

(Original signé)

Anne-Marie Charron
Directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe

DÉROGATION MINEURE

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
Chemin du Lac-Supérieur Lots : 5 031 418 & 5 031 419 Matricule : 2822-83-1308	Hausser la pente maximale de l'intersection de deux voies de circulation se raccordant au chemin du Lac-Supérieur, fixée à < 3.5% sur une distance de 30 mètres, à 5% sur les 15 premiers mètres et à une pente moyenne de 6.88% pour le tronçon situé entre 15 et 30 mètres du chemin du Lac-Supérieur.

USAGE CONDITIONNEL

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
180 chemin du Mont-la-Tuque Lot actuel : 6 522 739 Lot projeté : 6 658 033 Matricule : 2722-50-3113	Autoriser l'usage conditionnel de location court séjour de moyenne envergure dans la résidence projetée.
190 chemin du Mont-la-Tuque Lot actuel : 6 522 739 Lot projeté : 6 658 032 Matricule : 2722-50-3113	Autoriser l'usage conditionnel de location court séjour de moyenne envergure dans la résidence projetée.
713 montée Brien Lot : 6 423 167 Matricule : 3515-32-1270	Autoriser l'usage conditionnel de location court séjour de petite envergure dans la résidence.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 17^e jour du mois de février 2025 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois de février 2025.

(Original signé)

Anne-Marie Charron
Directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe